un cylindre, parce que le Manœuvre, peu attentif en général au chemin de la roue, court moins de risque de renverser la brouette, sur-tout ne voyant plus la roue. La longueur du cylindre donne de l'assiette, comme je l'ai déjà dit. La seule objection que je ne dissimule pas être de quelque poids dans certaines circonstances, consiste dans ce que les cordes nécessaires pour fermer la brouette, peuvent se couper aisément en *deversant* des pierres. Le manœuvre peut cependant y remédier avec un peu de soin, d'ailleurs, on voiture rarement des pierres avec une brouette.

Il est aisé de voir que l'on peut augmenter la caisse de la brouette, & transporter plus de terre à la fois en tirant le même parti de la force du Travailleur. Pour sentir ce méchanisme sans figure, il faut dessiner ces détails à mesure qu'on les lit. La longueur totale de cette brouette est de 4 pieds & demi, les bras sont d'un pied & demi de long, la largeur d'un pied & demi, sa hauteur de 20 pouces, & le diametre du cylindre de 14 pouces, le dessus de la chappe qui porte le cylindre est de 14 pouces, ce cylindre a six pouces de long.

ETAT du prix commun du Froment réduit au septier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Juillet 1768 dans les GE'NE'RALITE'S *de*

METZ.		RIOM.		TOURS.		VALENCIENNES.	
LIEUX des Marché	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX.	LIEUX des Marchés.	PRIX	LIEUX des Marchés.	PRIX.
	l. s. d.		l. s. d.		l. s. d.		l. s. d.
Longwy.	20 5 9	Aurillac	19 1 4	Amboise.	23* 10 4	Avesnes.	30 15 9
METZ.	19 13 9	Brioude.	17* 1 9	Angers.	20 14 8	Bavey.	31 10
Montmedy.	20 5			Beaugé.	19 4	Cambray.	29 13 4
Phalsbourg.	22 8	Clermont	18 1 6	Chât. du-Loir	19 7 2		
Sarrebourg.	20			Château G.	18* 15 5	Condé.	33 6 8
		Issoire.	17 3 7	Chinon.	19 9	Givet.	27 10 9
Sarlouis.	19* 10			Lafleche.	19 19 1	Landrecy.	33* 15 4
Sedan.	24* 19 1	Mauriac.	20*	Laval.	21 4 6		
				Le Mans.	1 14 11	Mariembourg.	27 1 11
Thionville.	20			Loches.	21 4	Maubeuge.	29 9 4
Toul.	19 18 3	RIOM.	17 8 9	Loudun.	19 12 10	Philippeville.	26 16
				Mayenne.	23 3 1		
Verdun.	21 12			Montreuil-B.	19 9	Quesnoy.	25* 6 3
Vic.	22 18 3	St. Flour.	19	Richelieu.	19 16 10	S. Amand.	32 5 3
				Saumur.	21 7 11	VALENCIENNES.	30 7 6
				TOURS.	22 7 2		
PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.		PRIX COMMUNS.	
From. le sep.	21 11	From. le sep.	18 5 3	From. le sep.	20 13 9	From. le sep.	29 16 5
Pain la liv.	2 6	Pain la liv.	2 3	Pain la liv.	2 4	Pain la liv.	3 7
Avoine le s.	5 5 9	Avoine le s.	5 11 11	Avoine le s.	7 2 2	Avoine le s.	8 1
Foin le q.	1 10 11	Foin le q.	2 6 5	Foin le q.	2 9 4	Foin le q.	3 6 4
Paille le q.	10 11	Paille le q.	19	Paille le q.	1 2 1	Paille le q.	14 6

COMMERCE.

DE BOSTON.

Précis exact de ce qui eſt rapporté dans la Gazette de Boſton du 20 Juin dernier, ſur l'émeute du 10 du même mois, & ſes ſuites.

LE Vendredi 10 du mois de Juin, ſur le ſoir, les Officiers de la douane de Boſton ſaiſirent un Sloup qui ſervoit au ſieur John Hancock, de magaſin pour les barrils d'huile qu'il ne pouvoit pas ſerrer dans ſa maiſon. Ils emmenerent ce Sloup avec le ſecours de l'équipage du Vaiſſeau de guerre le *Romney*, & malgré les remontrances de pluſieurs perſonnes qui étoient préſentes, & les aſſuroient que le Maître du Sloup ne s'oppoſeroit point à leur ſaiſie, ils couperent les amarres, & conduiſirent le Sloup juſqu'auprès du Romney où ils le rangerent ſous ſa batterie.

Cette exécution ayant amaſſé du peuple ſur le rivage, le Receveur & ſon fils, ainſi que le Contrôleur des droits du Roi, furent inſultés, & on leur jetta des pierres; la populace ſuivit le Contrôleur juſqu'à ſa maiſon, dont elle caſſa quelques vitres, mais elle ſe diſperſa ſur les exhortations de quelques Bourgeois. Dans cette multitude il y avoit des Matelots & des gens ſans aveu qui ſoupçonnoient qu'on avoit des vues ſur eux pour les tranſporter par force à bord des Vaiſſeaux de guerre. Ceux-ci s'étant détachés du reſte pour s'aſſurer d'une des Chaloupes du Vaiſſeau de guerre, & ayant rencontré l'Inſpecteur de la douane, ils l'attaquerent, lui caſſerent ſon épée & déchirerent ſes habits, & ce ne fut pas ſans peine qu'on le tira de leurs mains.

Ne trouvant point la Chaloupe du Vaiſſeau de guerre, ils ſe ſaiſirent d'un bateau qui ſervoit au Receveur pour des parties de plaiſir, ils le trainerent le long des rues en pouſſant de grands cris, & enfin ils y mirent le feu & le réduiſirent en cendres: ils caſſerent enſuite les vitres des maiſons du Receveur & de l'Inſpecteur général, & ils ne commirent pas d'autres excès ce jour là.

EXTRAIT DES PAPIERS ANGLOIS.

L'intérêt que je prends au ſort des pauvres d'Angleterre, m'engage à publier quelques-unes de mes idées pour appaiſer l'animoſité & la jalouſie qui ſubſiſtent injuſtement contre les Colonies. Comme je ſuis perſuadé que les conſtitutions d'Angleterre ne peuvent occaſionner aucun déſordre dans la liberté des ſujets, par tout où elles ſont en vigueur, je penſe de même que tout ce que l'on publie de l'economie & des manufactures de l'Amérique n'eſt qu'un épouventail, car il eſt certain que de long temps les Américains ne pourront ſe mettre en concurrence avec nos grandes manufactures de laine ou de fer. Pour ce qui regarde la premiere de ces branches, je ſuis perſuadé qu'il y a plus de moutons dans le Comté de Gloceſter que dans toute l'étendue du continent d'Amérique; les hivers y ſont ſi rudes, dans les Provinces ſeptentrionales, qu'il eſt impoſſible qu'on y puiſſe conſerver les troupeaux; & les chaleurs ſont exceſſives dans les parties méridionales, & le ſerein n'eſt aucunement propre aux pâturages; d'ailleurs quand même la laine d'Amérique auroit la qualité requiſe pour la manufacture (ce qui doit encore être examiné) le manque de la quantité néceſſaire, & le haut prix de la main-d'œuvre ſeroient un obſtacle qui les empêcheroit d'entreprendre quelque choſe de conſidérable dans cette branche; au ſurplus ſi l'on conſidere que ce terrein immenſe eſt inculte & inhabité, on conviendra que peu de gens voudront s'appliquer aux manufactures, tandis qu'ils peuvent poſſéder des terres à des conditions ſi aiſées, & qu'ils auront devant les yeux une infinité d'exemples de perſonnes qui ont acquis en peu de temps des richeſſes conſiderables. Ainſi les Manufacturiers Anglois peuvent être aſſurés que les demandes des draps ne diminueront point d'ici à plus d'un ſiecle. Si depuis quelque temps la conſommation a pu être moindre qu'auparavant, c'eſt l'effet du défaut d'argent, qui a été occaſionné par le genre de vie militaire auquel la plupart s'étoient habitués pendant la guerre. Mais les choſes ont commencé à rentrer dans l'ordre. L'induſtrie territoriale reprend vigueur: on travaille à

éclaircir les bois, à deſſécher les marais, & à cultiver les terres; il réſultera de ce changement que les Manufacturiers d'Angleterre trouveront ici beaucoup de conſommation.

Quant à ce qui regarde le commerce de fer, j'avoue que les Américains ont pluſieurs avantages réels, tel que le bois & la mine qu'ils trouvent preſque par-tout ſur la ſurface des montagnes. Cependant le haut prix des gages, le grand nombre de Directeurs, d'Inſpecteurs & de Commis qu'il eſt néceſſaire d'employer pour procurer la ſubſiſtance, le vêtement & les autres choſes néceſſaires; les mauvaiſes dettes auxquelles on eſt expoſé, l'éloignement des rivieres navigables, les grands froids en hyver, & la chaleur exceſſive en été, feront toujours le plus grand tort à leurs forges & empêcheront qu'elles ne puiſſent nuire à celles de la Métropole. J'ai vu dans les Provinces de la Virginie, de Maryland & de la Penſilvanie juſqu'à dix avertiſſemens de vente de forges en moins d'une année.

Les Américains ont auſſi des forges en pluſieurs endroits, dans leſquelles ils font du fer en barres ſans ſe ſervir de fournaiſes pour couler le fer. Mais ſi je dis aux Maîtres des forges d'Angleterre que cette opération demande douze charges de charbon pour faire un tonneau de fer en barres, que l'Ouvrier retire pour le ſalaire de ſon travail, le quart du fer qu'il a fait, & qu'il faut travailler une ſemaine pour faire à un ſeul feu un demi tonneau de fer, ils me répondront d'abord que le Propriétaire ne peut avoir que très-peu de profit, d'autant plus que ces forges ſont éloignées de trente milles des rivieres navigables, & de dix de la mine. Je n'ai connoiſſance que d'un ſeul moulin à fondre le fer qui travaille, encore rapporte-t-il peu de profit au Propriétaire; il a été rendu un acte du Parlement pour défendre d'en conſtruire d'autres. Le fer en verge ne ſe vend actuellement qu'une guinée le cent peſant petit poids. La cherté du fer, les gages exceſſifs dont j'ai déjà fait mention, & le manque de charbon mettent les Américains dans l'impoſſibilité de faire des cloux au même prix qu'on peut les importer de l'Angleterre. Il en eſt de même de toutes les autres branches des Manufactures Angloiſes, excepté les métaux jettés en fonte. Je n'ai inſéré ici que des faits; & en donnant ces détails, je n'ai eu d'autre but que de tranquilliſer les eſprits des pauvres Manufacturiers Anglois, qui ſont déjà aſſez tourmentés par leurs miſeres actuelles.

LETTRE

De M. Fleuriau, de la Rochelle, aux Auteurs de la Gazette.

MESSIEURS,

L'envie de ſatisfaire à des dettes que mon pere dont je reſpecte la mémoire, nous a laiſſées par ſa mort arrivée au mois de Janvier 1729, m'engage à vous adreſſer cette lettre & à entrer dans quelques détails à ce ſujet.

F. Fleuriau, Négociant à la Rochelle, avoit formé une Société avec J. E. Chamois mon beau-frere, pour les rafineries; mais les pertes qu'il fit dans ce commerce, & d'autres malheurs qui lui arriverent, lui fit contracter des dettes qu'il ne put acquitter. J'étois mineur lorſqu'il mourut, & mes tuteurs me firent renoncer à la ſucceſſion, ainſi que mon frere & ma ſœur. Toute la Ville eſt témoin que nous n'avons rien touché ni directement ni indirectement de cette ſociété ni de la ſucceſſion. Les créanciers s'étoient emparés de tout ce qui y appartenoit, livres, papiers, *&c.*

Auſſitôt que le commerce eut rétabli nos affaires, mon frere & ma ſœur, nous avons cherché à connoître les créanciers de notre pere, & nous avons ſatisfait tous ceux qui ſe ſont préſentés avec leurs titres en regle. Nous ſoupçonnions qu'il en reſtoit encore, & nous fumes éclaircis par une note que le Syndic des creanciers nous communiqua. Nous avons penſé que par le moyen de votre Gazette, vous pourriez apprendre nos intentions aux perſonnes ſuivantes, & à d'autres créanciers s'il en reſte encore. Voici les noms qu'on nous a donnés avec les ſommes qui leur ſont dûes.

Mde. de Liſteau, du Poitou, ...	1183 ℔	14 ß	6 d.
M. Ledemendé, . .	1183	14	6
M. Darango, ...	347	4	3

M. Merle, ...	769	12	6
MM. Jordan freres, à Bordeaux, ...	72	15	3
Petit pied de Châteauneuf, du Poitou, . . .	622	1	9
M. Guignard, ...	534	5	
M. Thomas Oualles, .	789	2	3

Ces créanciers ou leurs représentans pourront s'adresser à moi à la Rochelle, avec leurs titres, & ils peuvent être assurés qu'ils seront satisfaits. J'ai cru tous ces détails nécessaires pour justifier la mémoire d'un pere qui nous est chere, & pour laquelle nous avons un respect infini. Si les créanciers n'eussent pas gardé les rafineurs six mois entiers à rien faire, & qu'ils n'eussent pas fait des frais considérables, ils auroient trouvé suffisamment pour être payés.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *le 13 Août 1768.*		AMSTERDAM. *le 8 Août.*		LONDRES. *le 5 Août.*	
Amsterdam,	55 ½ à 3 8e	Paris, c. j. . .	54 ¾	Amst. à 2 us. ½	34. 11
Londres, . .	31 7 8e	Dito à 2 us.	54 ¼ à 5. 16e	Hamb. à dito.	34. 6
Hambourg, .	175	Lond. c. j. . .	34 8	Codix. . . .	39 ¼
Madrid, . .	15 6	Dito à 2 us. .	34 5 ½	Madrid. . .	dito.
Cadix, . .	14 17	Bord. . . .	54 ½	Bilbao. . .	39 ⅛
Livourne, . .	95 ½	Madrid. . .	94 5 8e	Liv. . .	49. 7 8e
Lyon, . . .	½ b	Cadix. . . .	94	Genes. .	48. 7 8e
		Lisbonne. .	46. 1 16e	Venise. . .	51 ¼
		Livourne. . .	87 ¼	Act. des Indes.	169 ½
		Hamb. à v.	32 ½ à 9. 16e		
		Agiot. . .	4 3 16e		

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 13 Août 1768.*

	℔	ß	
Or de Portugal, à . .	712		marc.
Du Mexique à . . .	704		marc.
Du Perou à	696		marc.
Les guinées à	710		marc.
Ducats à	96	10	once.
Or fin à 23 k. 31. 32 à .	97	15	once.
Or à 20 karats à . . .	82	10	once.
L'argent à 11 ds 20 g. à .	53	12 6	marc.
Idem à 11 ds 10 g. à . .	51	12 6	marc.
Piastres	48	10	marc.

DE BORDEAUX, *le 3 Août 1768.*

Prix courans des Denrées de l'Amérique.

Sucre blanc le quintal, premiere sorte, 52 à 53 ℔, seconde sorte, 48 à 50, troisiéme sorte, 43 à 45, quatriéme sorte, 41 à 42, petits sucres, 39 à 40, communs, 35 à 37, tête, 30 à 33. Sucre brut le quintal. de Léogane, 27 à 32, du Cap, 26 à 31, de Saint-Louis, 25 à 30, de la Martinique, 23 à 28. Café Martinique, la livre, nouveau fin, 18 ß 3 à 18 ß 6 ds, d°. marchand, 17 ß 9 ds à 18 ß, d°. vieux, 16 ß 6 ds à 17 ß Café S. Domingue, la livre, nouveau fin, 17 ß 3 ds à 17 ß 6 ds d°. marchand, 16 ß 6 ds à 17 ß, d°. vieux 15 ß 9 à 16 ß 3 ds. indigo bleu & violet, la livre, 8 ℔ 10 ß, mêlé, 7 à 7 ℔ 10 ß cuivré fin, 5 ℔ 12 à 15 ß, d°. marchand, 5 ℔ 10 ß, d°. ordinaire, 5 ℔ 5 à 7 ß. Coton S. Domingue, le quintal, 110 à 120 ℔, d°. de la Martinique, 100 à 103 ℔, gingembre gris, 22 ℔, canefice, 50 à 60 ℔, cuirs tanés, 50 à 80 ℔, rocou, 28 ß, cacao de la Martinique, 12 ß 9 ds à 13 ß, syrop de rafinerie, le quintal, 11 ℔ à 11 ℔ 10 ß. Eaux de vie, 145 ℔ les 32 veltes, demandées.

AVIS.

A vendre de gré à gré le Navire les *deux Amis*, du port d'environ 150 tonneaux,

mouillé vis-à-vis le Château-Trompette : s'adreſſer aux ſieurs veuve *Duthil* & *Bachan*, qui en ont l'inventaire.

A vendre le Navire le *Printemps*, de Bordeaux, du port d'environ 135 à 140 tonneaux, conſtruit à Vannes, en 1762, mouillé aux Chartrons, vis-à-vis la rue Saint-Eſprit : s'adreſſer à M. *Etienne Meſtre*, aux Chartrons, qui en fournira l'inventaire. Ces deux Navires ſont à Bordeaux.

Navires en armement.

DE NANTES, *le 5 Août 1768.*

Les Navires François le *Prince Cras*, de 200 tonneaux ; le *Duc de Praſlin*, Capitaine *Hamonais*, Armateur M. *Ballan* ; le *Charlot*, de 250 tonneaux, Armateurs MM. *Daveloose* & Compagnie ; la *Belle Nantoiſe*, de 150 tonneaux, Capitaine *David*, Armateurs MM. *Teiſſier* & *Galipaud* fils, ſont en charge dans ce Port, les deux premiers pour la Guinée, le troiſiéme pour Leogane, & le quatriéme pour Cadix.

Il ſe trouve auſſi en charge dans ce même Port les Navires étrangers le *S. Auguſtin*, de 120 tonneaux, Capitaine *Plaiſance*, Courtier le ſieur *Gros*, pour S. Valery ; le *Jeune Abraham*, de 110 tonneaux, Capitaine *Henric Mathias Vanloh* ; la *Dame Theada*, de 100 tonneaux, Cap^e *Jurger Muller*, Interprete de ces deux Navires le ſieur *Van Neunen*, pour Hambourg ; l'*Enfant des enfants*, de 130 tonneaux, Capitaine *Heſſel Jelles*, pour Amſterdam, Interprete le ſieur *Boudet* ; le *Soleil levant*, de 100 tonneaux, Capitaine *Gerrit Stoffet*, pour Bruges, Interprete le ſieur *Odiette*, ainſi que pour le ſuivant ; la *Catherine Galey*, de 150 tonneaux, Capitaine *Andries Brandt*, pour Fiume ; la *Rachetée*, de 100 tonneaux, Capitaine *Emanuel de la Calleja*, pour Bilbao, le ſieur *Gros*, Courtier.

DU HAVRE, *le 6 Août.*

Les Navires Hollandois la *Dame Cecile*, Capitaine *Jooſt Janſen*, & le *Jeune Barent*, Capitaine *Wipke Baecrenz*, ſont en charge dans ce Port pour Hambourg, & partiront le plutôt poſſible, Interprete M. *Houſſaye*.

FINANCES.

CHARGE A VENDRE.

CHarge de Conſeiller au Parlement, & Préſident aux Requêtes du Palais à Rouen, dont étoit pourvu lors de ſon décès feu M. de Bourville. S'adreſſer à Paris au ſieur *Berteaux*, au Bureau des correſpondances des voitures par eau de Rouen, à Paris, Cloître S. Nicolas du Louvre, & à Rouen, à M. *Chantin*, rue des Maillots.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiem^t. d'Août.
Maupaſſant,	4^e.	A.	19
Fauveau,	7^e.	t. l.	19
Drouet,	35^e.	A.	18
Duval,	63^e.	A.	19

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1768.	*Jeudi 11.*	*Vendredi 12.*	*Samedi 13.*
Ac. des Indes.	1205	1205	1205. 2 ½
Emp. de la Com.	424		424
Prom. à 5 p %.		20	20
Prom. à 4 p %.		40 ½ 40	40 ½
Bill. de la Com.			
Ac. des Fermes.	902 ½	900	902 ½
Amortiſſement.			
2ſ. p. l. du Dix.	8 ½	8 ½	9
3^e. Loterie.	3	3. 3 ½ 1770	3
Annuités.	332	333	332
Coup. d'An.	66 ½	66 ½	66
Emp. de 50 mil.	38 ½	38 ½ 39	39. 38 ½
Emp. de 30 mil.	41	41	41
Col. 1759.			
Canada.	45	45 ½	45 ½
4^e. L. Epoques.	12^e. 20 ½	12^e. 20 ½	16. 12^e. 20 ½
Nouette.	38 ½	38 ½ 39.	39
Ac. de la caiſſe			
CONTRATS.			
tirage de la C.	4^e. 332. 5^e. 330	5^e 330	5^e. 330
Bretagne.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 66.

DU HAVRE.

IMPORTATION.

Il eſt entré dans ce Port pendant le mois de Juillet 1768 quarante-ſept Bâtimens François, dont 5 venant du Cap & de Saint Marc, 3 de la Martinique & de la Guadeloupe, 1 de Marſeille, 2 de Bordeaux, 1 de Bayonne, 1 de Boulogne, 3 de la Rochelle, 1 de Nantes, 13 de Marennes, 2 de Terre Neuve, 4 de Rouen, & 11 petits Bâtimens venants de la pêche au maquereau.

4 Anglois, dont 1 venant de Corck, 2 de Portsmouth & 1 de Cheſter.

14 Hollandois, dont 3 venant de Dantzick, 4 d'Amſterdam, 2 de Hambourg, 1 d'Amesford, 1 de Narva en Suede, 1 de Tompſon en Angleterre, 1 de Cette en relâche, & 1 de Caen ſur leſt.

4 Suedois, dont 1 venant de Stockholm, 1 de Vaza & 1 de Rouen.

1 Eſpagnol venant de Bordeaux.

Ces Navires ont importé les marchandiſes ſuivantes, ſçavoir de l'*Amérique* 715570 livres de ſucre, 556333 livres de café, 256541 livres de coton, 8221 livres d'indigo, 7137 livres de cacao, 3000 livres de bois de campêche, 654 bouteilles de liqueur; d'*Angleterre*, 140 barils 102 demi-barils de bœuf, 1021 frequins de beurre, 72 caiſſes de chandelles, 650 piece de plomb, 52 blocs d'étain; de *Hollande*, 273 tonneaux de bled non compris celui qui eſt deſtiné pour Rouen, 363 tonn. de ſeigle, duax cens vingt-huit paniers de tabac; de *Suede*, 1344 barils de goudron, 172 barils de brai; de *Marſeille*, 7 caiſſes 442 demi-caiſſes 30 tierces caiſſes de ſavon, 27 pieces 12 demi-pieces d'huile; de *Bordeaux* & de *la Rochelle*, 3495 quintaux & demi de farine, 30 pieces d'eau-de-vie.

EXPORTATION.

Il eſt ſorti de ce même Port dans le courant du même mois 39 Bâtimens François, dont 1 allant en Guinée, 2 au Cap & au Port-au Prince, 2 à la Martinique & à la Guadeloupe, 4 à Cadix, 1 à Saint Ander, 1 à Bordeaux, 2 à Breſt, 12 à la Rochelle, 4 à Nantes, 1 à Saint Malo, 2 à Dunkerque, 1 à Saint Valery-ſur-Somme, 1 à Honfleur & 4 à Rouen.

3 Anglois, dont 2 allants a Corck & 1 à Scarbourg.

9 Hollandois, dont 4 allant à Hambourg, 3 à Amſterdam chargés, & 2 à Bordeaux ſur leſt.

2 Suédois, dont 1 allant à Stockholm & 1 à Seudres.

1 Danois, allant en Norwege.

1 Eſpagnol allant à Rouen.

Il a été exporté par ces divers Bâtimens les marchandiſes ſuivantes, ſçavoir, pour la *Guinée* & pour l'*Amérique*, 396550 livres de bœuf, 29880 livres de beurre, 10800 livres de lard, 168 quintaux & demi de riz, 1600 liv. de chandelle, 3475 livres de ſuif, 3843 livres de ſaumon, 104 muids de vin, 33 muids d'eau-de-vie de cidre, 1616 quintaux de farine, 550 livres de bougie, 30 tonneaux de charbon de terre; pour *Hambourg*, 535009 livres de ſucre, 383810 liv. de café; pour *Amſterdam*, 204675 livres de ſucre, 233605 liv. de café; pour *Stockholm*, 63308 liv. de ſucre, 1465 liv. d'indigo; pour *Londres*, 6519 livres d'indigo; pour *Cadix*, 4766 livres de café.

Il eſt de plus ſorti du Havre partie pour Dunkerque, partie pour Rouen & autres différens endroits du Royaume, 136607 livres de ſucre, 98977 livres de café.

DE NANTES.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 16 Juillet au 5 Août 1768, il eſt entré dans ce Port 31 Navires François & 11 Etrangers, ſçavoir, des François l'*Annette*, Capitaine *Bridon*; l'*Agamemnon*, Capitaine *Palliau*, venant tous deux des Cayes; le *Charlot*, Capit. *Caſſeneuve*; le *Mercure*, Capitaine *Gaſnier de Leſpinay*, venant l'un & l'autre de Léogane; le *S. Claude*, Capitaine *Tournerie*; le *Baron d'Arros*, Capitaine *Hiriart*; la *Marquiſe de Segur*, Capitaine *Barbiniere*, venant tous trois du Port-au-Prince; le *Vizon*, Capitaine *Maxure*, venant de Saint Marc, chargés tous huit de 2459 bariques 109 quarts de ſucre brut, terré & tête, 163 futailles 34 bariques 263 quarts 3 ancres de café, 5 futailles 1 boucaut 18 bariques 7 quarts 2 barils 3 ancres d'indigo, 579 balles & ballots de coton,

153 dents de morphil, 473 cuirs & quelques autres marchandiſes; le *Saint Joſeph*, Capitaine *Joſeph Pinchaud*, la *Marie*, Capitaine *Joſeph Sancié*; le *Dauphin*, Capitaine *Pierre Caneau*; le *Saint Conſtant*, Capitaine *Vincent Rouſſel*; le *Diligent*, Capitaine *Antoine Dufau*; le *Dauphin*, Capitaine *Claude Sancié*, venant tous ſix de Bayonne avec brai gras, goudron, indigo, laine & autres marchandiſes; le *Pompée*, Capitaine *Allain Daniot*, venant de Cadix avec liege en planches; la *Jeanne*, Capitaine *Jean Deſpaud*, venant de Saint Sébaſtien avec pierres à meules; le *Serieux*, Capitaine *Dalleſt* de Caſſis, venant de Marſeille à la conſignation de M. *Boisgerard* chargé de ſavon, huile, coton & différentes marchandiſes; la *Marie Joſeph*, Capitaine *Jean Rohu*, venant de Marennes; le *Saint François*, Capitaine *Guillaume Luer*, venant de Vannes chargé de vin ainſi que le précédent, la *Pomone*, Capitaine *Marc Rozo*; la *Marie Françoiſe*, Capitaine *Bart. le Pape*, venant tous deux de l'Orient avec café, thé, porcelaines, mouſſelines, &c. les *Trois Amis*, Capitaine *Pierre Cravey*, venant de la Tête de Ruch avec reſine; la *Sainte Anne*, Capitaine *Jean Algan*; les *Cinq Freres*, Capitaine *L. le Breton*, venant tous deux de l'Iſle de Ré avec morues ſeches & vin; la *Marie Anne*, Capitaine *Joſ. le Gain*, venant de la Rochelle avec cendres de goimon; le *Saint René*, Capitaine *Cyrille Beranger*, venant de Croix de vie avec 29 tonneaux de froment; la *Sainte Foi*, Capitaine *Charles Courcier*, venant des Sables d'Olonne avec 3534 morues vertes & bois de gayac pour M. *de Coene*; l'*Union*, Capitaine *François Chaton*, venant d'Hennebon avec papier, peaux de chevres, de veaux & d'agneaux; la *Ville de Nantes*, Capitaine *Joſ. Cadou*, venant de Boulogne avec bouteilles & dames jeannes de verre; les *Jumeaux*, Capitaine *Luc Chauvet*, venant de Dunkerque avec platilles, calemandres, burat, &c. le *Saint Jean Baptiſte*, Capitaine *J. Martin Dionic*, venant de Belle-Iſle avec ſardines preſſées; des Etrangers, la *Sara Helena*; le *Soleil Levant*; le *Dauphin*, venant tous trois de Zericzée, deux ſur leſt; l'autre avec des planches,; le *Jeune Jacob*, venant de Grow en Friſe; la *Conception*, venant de Vannes tous deux ſur leſt; la *Solitude*, venant de Gottemb. le *Congrès*, venant de Stockholm avec fer en barres & en planches, tôle, acier, goudron & brai gras; les *Trois Freres*, venant d'Uddewalde; le *Chriſtian*, venant de Fridericſtadt avec planches; les *Fruits de la Mer*, venant d'Amſterdam avec diverſes marchandiſes; & le Navire commandé par le Capitaine *Joſeph Patrice de Revilla*, venant de Bilbao avec huile d'olive & fer.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 16 Navires François & 9 Etrangers; ſçavoir, des François, le *Saint Charles*, Capitaine *Fouché*; le *Godon*, Capitaine *Buſſon*, allant tous deux en Guinée; le *Chaumont*, Capitaine *Morin*, allant au Port au-Prince; la *Veſtale*, Capitaine *Denis*, allant aux Cayes; la *Notre-Dame des Anges*, Capitaine *Brilland*, alland à Marſeille avec feuillard, toile, ſucre en pains & futailles vuides; la *Reine Blanche*, Cap. *Adrien Maugé*, allant à Rouen avec ardoiſes; la *Magdeleine*, Capit. *François Guyet*, allant à Dukerque avec ſucre terré & coton en laine; les *Trois Amis*, Capitaine *Raimond Peyronnet*, allant à la Rochelle avec bois de merein, fer, beurre, bas de fil & toile; la *Marguerite*; la *Pélerine*; le *Saint Alexis*; la *Marie*; le *Varignon*; la *Sainte Anne*; le *Saint Nazaire*; la *Marie Anne*, allants à Boulogne, à Fecamp, à Dieppe, à Rouen, au Havre, à Saint Valery & à Honfleur, chargés de froment, de ſeigle & de farine; des Etrangers, le *Saint Joſeph*, allant à Rouen avec froment; le *Saint Joſeph*, allant à Bilbao avec mercerie, fayence, papier peint, quincaillerie, cuirs tanés, droguerie, toile, ſucre terré & vinaig. l'*Anne Louiſe*, allant à Dort avec ſucre brut; la *Conception*, allant au Ferol avec ardoiſes, chandelles, fayence & huile d'olive; les *Six Freres*, allant à Hoimſtrand; le *Brederode*, allant à Roterdam; la *Demoiſelle Bautje*, allant à Amſterdam; le *Jean Frideric*, allant à Hambourg; le *Jeune Samuel*, allant à Bruges, chargés de ſyrop, ſucre brut & terré, café, indigo, coton en laine, pierres à fuſils & rocou.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce rue Traverſiere, 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1768.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1768. Du Samedi 27 Août.

AGRICULTURE.

EXTRAIT

Des Papiers Anglois du 15 Août 1768.

ÉDIT DU ROI,

Rendu au Conseil du Roi en présence de Sa Majesté, le 12 Août 1768.

COmme il a été fait lecture aujourd'hui devant le Conseil des extraits des différentes lettres des Ministres de Sa Majesté dans les Cours de Dannemark & de Suéde, à Hambourg & à la Haye, adressées au Lord Vicomte de Weymouth, un des principaux Secrétaires d'État de Sa Majesté, par lesquelles il paroît que la maladie épidémique s'est manifestée parmi les bêtes à cornes, & qu'elle fait de grands ravages dans les pays de la domination du Roi de Dannemark & de Suéde, dans les Duchés de Holstein, Meklembourg & Cleves, dans le voisinage de Hambourg & sur les frontieres des Provinces unies, dans l'intérieur desquelles il en a même paru quelques typtômes, Sa Majesté prenant cette affaire en considération, & sentant de quelle importance il est pour ses sujets d'empêcher que cette maladie contagieuse ne soit introduite dans ses Royaumes par l'importation des peaux, cornes & sabots de ces bêtes infectées, a ordonné d'après l'avis de son Conseil privé, & ordonne de veiller avec les plus grands soins à ce qu'il ne soit importé à l'avenir dans aucun des Ports de la Grande-Bretagne & d'Irlande, des peaux de bêtes à cornes en vert ou salées, ainsi que des cornes & sabots venant en droiture des Places sus mentionnées, ou de tout autre port quelconque, jusqu'à ce qu'il plaise à Sa Majesté d'en disposer autrement. Ordonne aussi S. M. aux Lords Commissaires de la Trésorerie, & au Lord Lieutenant de son Royaume d'Irlande, de donner les ordres nécessaires à ce que le présent édit soit exécuté & observé dans leurs districts respectifs.

SUITE *de la maladie des Arbres.*

La septiéme maladie des arbres c'est la pousse de *branches de faux bois* sur les grandes branches & sur-tout sur la souche, ce qui arrive particuliérement aux pommiers. On ne regarde pas cela communément comme une maladie, cependant ce faux bois absorbe une partie considérable de la seve qui s'y porte abondamment. L'extrêmité des vieilles branches en souffre beaucoup par la privation d'une bonne partie de sa nourriture; c'est ce qui les empêche de se nourrir & de s'étendre comme elles devroient le faire naturellement. Il faut donc retrancher ces nouvelles branches avant qu'elles ayent acquis beaucoup de vigueur, excepté dans le cas où l'arbre auroit des vuides dans l'endroit où elles poussent, & où l'on voudroit les remplir avec les jets les plus propres. Hors ce cas, il faut enlever toutes les branches de faux bois, & n'en laisser subsister

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

aucune. Le temps le plus propre pour faire cette opération, c'eſt avant que les boutons ſoient ouverts & que la ſeve commence à pouſſer.

La huitiéme maladie des arbres, qui n'eſt pas moins dangereuſe que les autres, vient de l'écorce même, c'eſt-à-dire, de l'*écorce extérieure qui eſt dure & ſeche, quelquefois même rude & raboteuſe ſur la plupart des arbres.* Elle ne leur eſt d'aucune utilité. On ne ſçauroit dire qu'elle ſert à les préſerver du froid & de la chaleur, puiſque les jeunes arbres qui n'ont pas cette groſſe écorce, ſe conſervent très bien dans les pepinieres ſans ſon ſecours, & je ne trouve aucune raiſon qui en démontre la néceſſité. Elle leur eſt même nuiſible ſi on la laiſſe devenir trop épaiſſe. Elle empêche la tranſpiration de la ſeve, & en arrête même la circulation. Cette écorce ſe charge de la mouſſe, & donne aſyle aux inſectes deſtructeurs. Il eſt même certain que les arbres ne peuvent croître ſans avoir différentes couches d'écorce vive & fine, qui ſe joignent entr'elles chaque année; & que ceux dont l'écorce eſt forte, ſeche & dure, ont ordinairement peu d'écorce vive, & que cette même écorce ſeche & dure empêche celle qui eſt en vigueur de pouvoir s'étendre, & de s'épaiſſir pour procurer l'agrandiſſement de l'arbre.

Les arbres ont trois eſpeces d'écorces; la fine qui couvre immédiatement le bois; celle du milieu qui eſt verte, & l'extérieur qui couvre les deux précédentes. C'eſt cette derniere qui par ſa dureté & ſa ſechereſſe arrête l'accroiſſement des arbres, & les empêche de croître. (a)

On peut la détacher tant ſur le tronc que ſur les branches ſans rien craindre, & l'enlever ſans autre précaution au mois de Mars ou Avril. Il ne ſuffit pas de l'enlever, il faut même attaquer celle du milieu & l'érafler de diſtance en diſtance, de maniere que cette opération comprenne la ſixiéme partie du tronc ou des branches. Par ce moyen l'écorce croîtra plus aiſément & s'étendra dans les endroits éraflés. Il eſt vrai que l'écorce ſe ſeche dans ces endroits, mais on ne doit pas s'en mettre en peine, parce qu'il en croîtra une nouvelle. Il eſt aiſé de comprendre qu'on ne doit entamer l'écorce du milieu que légerement, pour ne pas bleſſer la pelicule intérieure qui couvre le bois. Les plaies n'y ſont pas dangereuſes, mais elles demandent plus de ſoins & plus d'attentions pour les guérir. On ne doit confier ce travail qu'à des gens entendus & qui ont la main légere. (a)

Cette opération délivre les arbres de la plus grande partie de leur mouſſe, & il n'en reſte qu'un peu à leurs extrêmités dont on ne doit pas ſe mettre en peine, car elle ſe détachera à la fin d'elle même en plus grande partie, dès que la tranſpiration inſenſible & la circulation de la ſeve ſeront rétablies & libres, & que l'arbre aura regagné ſa premiere vigueur.

Ce conſeil de délivrer les arbres de leur écorce ſeche, & d'éraffler celle du milieu, n'aura peut être pas l'approbation de bien des perſonnes; mais pour convaincre les incrédules, je ne leur demande, dit M. Miller, que d'en faire l'eſſai ſur quelques-uns de leurs arbres Que celui qui n'en a que 20, en faſſe l'épreuve ſeulement ſur quatre, & je lui permets de choiſir même les plus foibles & les plus languiſſants. A moins que leurs racines ne ſoient attaquées, ou que les arbres ne ſoient couverts de nœuds & de plaies, j'oſe aſſurer qu'ils ſe rétabliront, &

(a) *On ne s'apperçoit d'une écorce épaiſſe & ſeche que ſur les vieux arbres. Ce ſont les vieux, ſur tout les poiriers qui y ſont ſujets. Cette vieille écorce vient d'une antérieure qui a été rompue par l'accroiſſement de l'arbre, & qui y tient encore par quelques endroits.*

Note de l'Editeur du Traité.

(a) *Le remede s'applique différemment ſelon la grandeur des arbres. Une ſeule ſuffit ſur un arbre d'un pouce d'épaiſſeur, & ſur ceux qui ont un pied de diametre, il n'en faut que quatre à égale diſtance l'une de l'autre. Rien ne donne plus de grace à un arbre que cet éraflement s'il eſt fait avec ſoin, c'eſt à-dire, à une profondeur égale & convenable, & en droite ligne de haut en bas. Cette opération ſeule ſuffit quelquefois pour faire tomber d'elle-même la vieille écorce, mais comme elle eſt fort raboteuſe, elle empêche de faire cette opération, ainſi il vaut mieux l'ôter avant que de l'entreprendre.*

Note de l'Éditeur du Traité.

qu'en peu de temps ils reprendront leur premiere vigueur. *fin.*

RÉPONSE

De M. Sarcey de Sutieres, aux obſervations de M. Thierriat, inſerées dans la Gazette numero 67.

Comme M. Thierriat avoue qu'il ignore les veritables cauſes qui ont pu occaſionner la ſterilité dans les bonnes terres, & la fertilité dans celles qui ſont de médiocre qualité, j'ai cru que je lui ferois plaiſir de les lui indiquer. La veritable cauſe de la modicité des récoltes vient toujours du défaut de bonne culture, puiſque tous ceux qui ont ſuivi les principes que j'ai annoncés, ont toujours eu lieu d'être ſatisfaits de la quantité & de la qualité des grains qu'ils ont recueillis malgré les intempéries des ſaiſons. Ces principes ſont ſimples, faciles & ne ſont point diſpendieux. Quatre labours faits dans les ſaiſons que j'ai indiquées dans mon *Agriculture expérimentale*, tous les quatre d'égale profondeur, une quantité ſuffiſante d'engrais, le chaulage des grains, & la ſemence enterrée à la herſe, ſont les uniques moyens de ſe procurer une abondante récolte, d'avoir des grains exempts de toutes ſortes de maladies, & qui ne verſeront pas. (*a*)

M. Thierriat prétend qu'il faut enterrer le bled avec la charrue, j'ai fait voir dans pluſieurs Gazettes les inconvéniens qui en réſultoient, & j'ai au contraire démontré les avantages de le couvrir avec la herſe. Si M. Thierriat doutoit de la ſolidité de ce principe, il peut examiner les terres de la Beauce, qui ſont du côté de Chartres, il verroit, lorſque le bled eſt pouſſé, qu'il n'y a pas un endroit qui n'en ſoit couvert, & il apprendroit que ces bleds ſont enterrés avec la herſe. Il y verroit auſſi qu'on y laboure en planches bombées, & que dans tous les cantons où l'on ſuit cette méthode, les moiſſons ſont plus belles & plus abondantes. Je n'enſeigne donc rien qui ne ſoit appuyé par l'expérience.

Il en eſt de même de l'uſage des rouleaux que M. Thierriat conſeille. On riſque de trop applatir les terres & de les trop ſerrer s'il ſurvient de groſſes pluies après cette mauvaiſe opération. Si les labours ſont bien faits & en ſaiſon convenable, & ſi les coups de herſe ſont donnés par un homme adroit & intelligent, on peut être aſſuré que la ſemence ſera très-bien enterrée.

Nota. Quelques perſonnes mal intentionnées ont publié contre toute vérité, que mécontent de mes récoltes, j'avois abandonné entiérement l'agriculture; que je renonçois à ma charrue, enfin, que j'avois été obligé de vendre mes terres de Bellefontaine & de Noiſy. Pour répondre à l'article de mes récoltes, je dirai que celle de cette année a été eſtimée ſur pied par un Fermier de la France, ſçavoir, l'arpent de cent perches & 20 pieds par perche, ſemé en froment, 100 livres; le même arpent ſur pied ſemé en bled ramé, 90 livres; & le ſeigle, méteil & gros méteil, 80 livres; cependant dans 160 arpens où ces grains ont été ſemés, il n'y en a pas un qui ſoit en terres fortes & argilleuſes.

Si je voulois répondre au ſujet de ma charrue, je n'aurois qu'à publier un très-grand nombre de lettres par leſquelles on me remercie d'avoir bien voulu en faire faire de grandes, & d'avoir envoyé des Charretiers inſtruits. Ces lettres ne ſont point ſuſpectes, puiſqu'elles viennent de perſonnes qui ſont toutes abonnées à la Gazette d'agriculture, *&c.* & le Directeur de cette Gazette m'en a fait voir pluſieurs qui lui étoient directement adreſſées, & par leſquelles on lui marquoit qu'on étoit très-ſatisfait de mes principes d'agriculture. Je ne diſpute à perſonne la gloire d'inventer des charrues; on peut cependant avec une bonne charrue très-mal cultiver; je m'attache à donner de bons principes, & je ſuis en état de le faire par l'expérience que j'ai acquiſe pendant plus de vingt ans.

Ceux qui publient que j'ai été obligé de vendre mes terres de Bellefontaine & de

(a) *Il eſt encore eſſentiel de ne faire porter à la terre que ce qu'elle peut, c'eſt-à-dire, d'y mettre du méteil, ſi elle n'eſt ſuſceptible que de cette ſemence, ou du bled rame, ſelon ſa qualité. J'ai expliqué ailleurs toutes ces choſes avec plus d'étendue, & je ne crois pas devoir les répéter. On peut conſulter les Gazettes de 1767 & celles de cette année.*

Noiſy, auroient dû s'informer de la vérité des choſes avant que d'en parler. Ils auroient ſçu que ces deux terres appartiennent, par partage, à mon beau-fils, M. de Fremont, Marquis de Roſay, Capitaine dans le Régiment de Chartres, Cavalerie, qui a jugé convenable à ſes intérêts de vendre ces terres à vie ſeulement.

J'ai ſi peu abandonné l'agriculture, que je ne ſerai pas long-temps ſans avoir de nouvelles terres, & en attendant j'ai toutes celles de ceux qui ſuivent ma méthode, & qui m'invitent de me rendre chez eux.

Mon adreſſe actuelle eſt au Bureau de la Gazette d'Agriculture, Commerce & Finances, rue Traverſiere, où l'on voit le modele de ma charrue.

AVIS.

La vente de quatre cents cinquante-ſept arpens, vingt-huit perches de bois futaie dans les bois d'Uſay, dépendans de la terre de S. Amand en Berry, entre S. Amand & Bourges, ci-devant annoncée eſt fixée au 20 Septembre 1768, ceux qui voudront avoir de plus grands éclairciſſemens, s'adreſſeront à M. Bonnet de Sarzay, Maître des Eaux & Forêts, ou à M. Vallet, Procureur Fiſcal à S. Amand en Berry; & pour voir ladite vente au nommé Chavignon, Garde dudit bois d'Uſay.

COMMERCE.

EXTRAIT

D'une Lettre de M. du Perron, Académicien Aſſocié, à M. D..., de l'Académie Royale des Belles-Lettres de Caen. (a)

VOus connoiſſez, Monſieur, l'attention toute particuliere que le Gouvernement donne depuis pluſieurs années à la récolte des ſoies, & aux différens apprêts qu'elles exigent pour devenir propres à la fabrication; l'eſpoir de la faveur autant que l'intérêt perſonnel, a fait naître l'émulation des Cultivateurs, & a excité l'induſtrie des Artiſtes: parmi ces derniers, *M. de Vaucanſon*, dont la célébrité à bien des égards vous eſt connue, eſt preſque le ſeul qui juſqu'à préſent ait des droits bien fondés ſur notre reconnoiſſance, nous devons à ſon génie créateur, une perfection plus grande du tirage des ſoies, mais le nombre des opérations à faire n'a pas été diminué, & la gloire de cette ſimplification ſi deſirée étoit réſervée à un nouvel Artiſte. Vous ſçavez, Monſieur, que nous devons à l'Italie ces machines induſtrieuſes qui préparent les ſoies, mais paſſées en nos mains, elles ont acquis un degré de perfection qui leur manquoit; grace à *M. de Vaucanſon*, la fameuſe Fabrique de *M. Deſdier*, *à Aubenas*, ne nous fera plus regarder avec un œil d'envie toutes celles de l'*Italie* & du *Piémont*; la beauté des ſoies de ce moulinage les rendra toujours infiniment préférables aux ſoies de toute autre fabrique, & les ſoutient en effet à un prix ſupérieur; mais l'exemple de la conſtruction faite à *Aubenas*, n'a été ſuivie par perſonne, & la méthode ancienne a continué à prévaloir malgré ſes déſavantages; il eſt aiſé de voir la raiſon de cette indifférence des Mouliniers, qui ne trouvant rien qui favoriſe leur intérêt propre dans la méthode de *M. de Vaucanſon*, ſe ſont peu empreſſés à l'adopter, parce qu'elle ne diminue ni les opérations, ni les frais de main-d'œuvre, ni les déchets; ils ne peuvent donc voir, & ils ne voient en effet qu'une gloire ſtérile à leur fortune, dans une perfection qui tourne toute entiere au profit de l'État & des Manufactures.

Nous avions donc à deſirer que quelque génie hardi osât entreprendre d'enchérir ſur les travaux du plus célébre de nos Méchaniciens; c'eſt ce que le Pere *Peronier*, Minime de la Maiſon de Lyon, vient d'exécuter

(a) *L'envie d'annoncer promptement au public une invention dont les manufactures de ſoie, peuvent tirer les plus grands avantages, nous a fait prendre le parti de placer cette lettre quelque longue qu'elle ſoit dans la Gazette plutôt que dans le Journal, qui ne paroîtra, ſuivant l'uſage, que le 15 de Septembre prochain.*

avec le plus grand ſuccès ; le nouveau moulin de ſon invention qu'il a expoſé à la critique du public, n'a trouvé ici que des admirateurs ; Les Fabricans de cette Ville (Lyon) ont vu avec la plus grande ſatisfaction cette ſimplification ineſpérée, jointe à la perfection déjà connue.

Avant d'entrer dans le détail des avantages que produit ce nouveau moulin, je devrois ſans doute en tracer l'enſemble à votre imagination, & vous décrire le méchaniſme des différentes parties qui le compoſent, c'eſt-à dire, qu'avant de parler des effets, je devrois lever le voile qui vous cache les cauſes ; mais il n'appartient qu'à l'Auteur de faire part de ſes propres richeſſes, & je ceſſerois d'être digne de ſa confiance, ſi je décelois ſon ſecret. Attendons que cette machine ſoit devenue la choſe publique, alors ſi l'Académie paroît deſirer que je ſatisfaſſe ſa curioſité entiere, je lui en adreſſerai le plan, l'élévation & les profits : contentons-nous donc, pour le préſent, de la ſeule deſcription du bien qui en réſulte pour nos Manufactures. Tout ce que je puis vous dire ici par anticipation, c'eſt que l'objet dont j'entreprends de vous rendre compte, eſt un des plus grands pas que l'on ait fait depuis long-temps vers la perfection.

Pour embraſſer d'un même coup d'œil tous les avantages de cette nouvelle méthode, mettons-la en parallele avec la méthode ordinaire, & voyons le réſultat.

Les méthodes du Languedoc & du Piémont, ainſi que celles de M. *de Vaucanſon*, exigent ſix opérations indiſpenſables qu'il eſt néceſſaire que je décrive ici en abregé.

1°. On tire la ſoie des cocons ſur des guindres, dans la filature.

2°. On devide cette ſoie ſur des bobines.

3°. On donne à cette ſoie tranſportée ſur les bobines, le filage ou le premier apprêt.

4°. On fait amolir cette ſoie filée à la vapeur d'une leſſive, dont je vous donnerai la recette dans la ſuite.

5°. On double ou on triple, &c. cette ſoie amolie avant de la tordre.

6°. On donne enfin à cette ſoie doublée ou triplée, &c. le tord ou le ſecond apprêt pour en faire de l'organcin à deux ou trois bouts, &c.

Dans la méthode du Pere *Peronier*, ces ſix opérations ſe réduiſent à deux ſeulement ; la premiere eſt de tirer la ſoie des cocons, non ſur des guindres, mais ſur des bobines ; la ſeconde eſt de mettre ces bobines ſur un fuſeau ſi artiſtement organiſé, qu'il acheve toutes les opérations enſemble de la maniere la plus ſimple & la plus admirable.

Détaillons un peu ces ſix opérations, dont je ne vous ai donné que l'énoncé, & comparons.

Soit que l'on ſe ſerve des tours ordinaires, ou de ceux imaginés par M. *de Vaucanſon*, pour tirer la ſoie des cocons, il faut que cette ſoie ſoit portée ſur des haſpres ou guindres, elle reçoit plus ou moins de croiſure ſelon l'uſage auquel on la deſtine, & la principale perfection de cette main-d'œuvre conſiſte dans l'habileté des tireuſes, & dans le ſoin qu'elles prennent à la bien purger, & à ne laiſſer ſur-tout paſſer aucun bouchon, en quoi elles ſont particuliérement aidées par la double croiſure du tour à filer de M. *de Vaucanſon* ; mais cette ſoie eſt devuidée ſur des bobines, avant d'être portée au moulin, pour y recevoir le premier apprêt ; ce devuidage eſt une main d'œuvre qui exige beaucoup de temps, un grand nombre d'Ouvriers & de grands emplacemens ; ſi la ſoie a été mal tirée, les inconveniens croiſſent & les déchets ſe multiplient. La nouvelle méthode, en ſupprimant entiérement ce devuidage, préſente des bénéfices de bien des ſortes : un de ſes plus grands eſt d'éviter abſolument tout le vitrage & les côtes ſans nombre qui ſe font dans la méthode uſitée, par l'accumulation des brins de ſoie qui étant chauds & humides, ſe collent preſque toujours les uns ſur les autres, de maniere que pour devuider cette ſoie, il faut la froiſſer dans ces points de contacte, opération qui énerve ſon tiſſu, lui enleve une partie de ſon luſtre, la fait ſouvent caſſer, & par une ſuite inévitable, occaſionne des nœuds, des déchets & la perte du temps ; inconvéniens qui n'ont plus lieu dans le nouveau tirage, qui ſéchant la ſoie avant qu'elle parvienne de la baſſine à la bobine, l'empêche de ſe coller & de ſe vitrer.

La deuxiéme opération des méthodes ordinaires eſt ce même devuidage qui eſt totalement annulé par cette nouvelle méthode.

La troiſiéme opération eſt de porter au moulin cette ſoie dévuidée ſur des bobines, pour la placer ſur des fuſeaux qui tournant

de droite à gauche, filent chaque brin un à un, pour lui donner le premier apprêt ou le premier tord, ce qui demande encore beaucoup d'Ouvriers, cauſe du déchet & exige de grands emplacemens; inconvéniens évités par la méthode que l'on préſente, où cette main-d'œuvre qui eſt de la plus grande importance, ſe trouve réduite à une ſimple opération.

La quatriéme opération eſt d'enlever les roquets ou bobines chargées de ſoie filée dans le moulin, & de les mettre dans un crible poſé ſur une chaudiere pleine de leſſive compoſée de cendres, d'huile & de ſavon, afin de faire amollir à cette vapeur la ſoie qui, ſans cette précaution, s'entortilleroit ſi fort, en la devuidant, pour la doubler avant de la retordre, que les doubleuſes ne pourroient en venir à bout; opération délicate & difficile qui n'a plus lieu ici par la ſuppreſſion des doubleuſes.

La cinquiéme opération eſt de devuider, ſoit à la main, ſoit à l'aide de machine, la ſoie amollie après le premier moulinage, & de la doubler ou tripler en la tranſportant de deſſus les roquets ſur d'autres bobines pour être portée au moulin du dernier tord: opération du doublage encore ſupprimée ici: ſuppreſſion par conſéquent de frais de main-d'œuvre, de déchets & des emplacemens néceſſaires à cet effet. Il eſt eſſentiel d'obſerver que c'eſt dans cette opération du doublage que l'on gâte beaucoup la ſoie, tant par la trop grande tranſpiration des doigts des fileuſes à la main, que par l'huile dont quelques-unes uſent pour faire couler la ſoie; inconvéniens annullés dans la nouvelle méthode qui n'exige aucun doublage à part, cette opération ſe faiſant tout-à-coup entre le filage & le tord.

La ſixiéme opération eſt de porter au moulin les bobines chargées de ſoie double ou triple, pour l'y retordre de gauche à droite, & par-là lui donner le dernier apprêt, foible pour être converti en trame, & fort pour devenir organcin. Cette opération ſe fait ici avec les mêmes degrés de perfection qu'à la méthode de M. *de Vaucanſon*, qui par le moyen du mouvement d'engrenage qu'il a eu l'art de donner aux fuſeaux de ſes moulins de premier & de deuxiéme apprêt, lui procure une égalité parfaite de filage & de tord, choſe univerſellement deſirée des Fabricants, choſe qu'on n'obtiendra jamais par le mouvement des fuſeaux à ſimple frottement, tel que celui des moulins ordinaires.

Un des plus précieux effets du nouveau moulin, eſt de donner à la ſoie beaucoup plus de filage ou de premier apprêt que la plupart des mouliniers n'ont coutume d'en donner. M. *de Grandpré* a jugé que dans l'uſage commun, le filage étoit au tord comme 1 ¼ eſt à 1 dans le moulin propoſé, il eſt dans la proportion de 2 à 1; c'eſt donc en ſus de l'ordinaire, ¾ de tours de filage par grain de tord.

La ſoie ſe ſalit & s'énerve en raiſon des apprêts ou main d'œuvre qu'on lui fait ſubir: elle gagne donc beaucoup à ne ſouffrir que deux opérations au lieu de ſix; d'ailleurs la ſixiéme partie de l'emplacement ordinaire des moulins actuels ſuffit à celui-ci; avantage économique qui mérite bien d'entrer en conſidération. Dans le moulin de M. *de Vaucanſon* à *Aubenas*, il y a deux grandes ſalles l'une ſur l'autre, la ſupérieure eſt remplie de devidoirs & de doublages inutiles à la méthode propoſée; l'inférieure eſt occupée par vingt-quatre tables de fuſeaux, dont ſeize ſont pour le filage ou premier apprêt, & huit pour le tord ou deuxiéme apprêt; ces ſeize tables de filages deviennent ſuperflues; les ſeules huit de tord ſuffiront pour filer, doubler & tordre; les 5 6e. de ces deux ſalles ſont donc en pure perte, & le tiers d'une des deux offrira tout l'eſpace néceſſaire pour façonner toute la ſoie qui s'y façonne annuellement.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

DE LA ROCHELLE, *le 16 Août 1768.*

Prix courants de quelques denrées.

Froment, 210 ℔; froment nouveau, 200; orge, 101 & 102 ℔.

Sel en Ré, 800 ℔, ſans prix fixe en Seudres, où l'on craint qu'il ne monte plus haut à cauſe des pluyes qui ont encore inondé les marais ſalans.

Eau-de-vie de la Rochelle, 148 ℔; d°. de Ré, de 140 à 145 ℔; d°. de Cognac, 160 ℔.

Sucre brut, de 24 à 31 ℔; Café de Saint Domingue, 17 ß; indigo cuivré de 5 ℔ 10

à 5 ℔ 15 ß ; rocou, 1 ℔ 7 ß ; ſyrop, 12 ℔ ; coton, de 110 à 115 ℔ ; d°. de Cayenne, 150 ℔.

MARCHANDISES

Des Indes à vendre à Dunkerque.

On fait ſçavoir aux Négocians, Marchands & autres, que Lundi 19 Septembre 1768 & jours ſuivans, à deux heures de relevée on vendra pardevant le ſieur *de Gand*, Franc-vendeur, chez le ſieur *David Gregorie*, Négociant, rue des Pénitentes, par parties à la commodité du public, & aux conditions lors dites ;

SÇAVOIR :

2462 p. mouchoirs de mouſſeline de Bengale ; 50 p. id. à bord rouge ; 483 p. idem cravattes de mouſſeline ; 618 id. tarlatanes dites bethilles ; 215 id. mouchoirs id. 314 id. mulmuls larges de 2 aunes de Flandre ; 363 id. de différentes largeurs ; 337 id. doreas rayé ; 379 id. doreas brodé ; 184 id. doreas rayé & brodé ; 140 id. caſſa de Bengale brodé ; 108 id. tanjebs unis ; 30 id. tanjebs brodés ; 135 id. thirandins unis ; 21 id. thirandins brodés ; 191 id. Jaconots ; 42 id. mouſſeline de decca brodée ; 14 id. Nainſoocs ; 76 id. ſerbetties ; 340 paires manchettes & jabots de mouſſeline brodée ; 198 id. mouſſeline de diverſes qualités ; 85 id. luſtrings unis ; 4 idem luſtrings peints ; 18 id. ſatins ; 13 id. ſoieries de différentes qualités, 130 id. peelongs ; 26 id. armoiſins ; 445 id. bandaneos ; 775 id. foulars dits s'jappalens ; 69 id. mouchoirs de la Chine & de Bengale ; 84 id. perſes des Indes ; 10 id. courtepointes ; 160 id. ſoeſies, 800 liv. environ ſoie écrue de Bengale ; 140 liv. environ ſoie écrue de Nankin ; 60 quarts de caiſſes, 8 demi-caiſſes, 3 groſſes caiſſes thé ſonglo ; 2 quarts de caiſſes thé heyſuen & autres articles.

Leſdites marchandiſes ſeront miſes en évidence dans les magaſins dudit ſieur *Grégorie* trois jours avant la vente.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *le 22 Août 1768.*		BORDEAUX. *le 12 Août.*		NANTES. *le 11 Août.*		MARSEILLE. *le 10 Août.*	
Amſterdam,	55 3 8e à ½	Amſt.	55 ¾	Amſt.	55 ¾	Londres,	31 ¼
Londres,	31 15 16e					Amſt.	54 ¼
Hambourg,	175 ¼ 175	Lond.	31. 15 16e	Lond.	32	Cadix,	15 3
Madrid,	15 6			Flandres,	57 5 8e à ¾	Madrid,	15 5
Cadix,	14 17	Hamb.	27. 5 8e	Hambourg,	174 ½	Livourne,	97 ½
Livourne,	95 ¾					Naples	86
Lyon,	¾ b	Paris échu,	⅞ p 0/0 p.	Paris,	¾ p 0/0 p.	Gênes,	95 ½
						Paris,	½ p 0/0 b.
						Lyon.	¼ p 0/0 b.
						Montpellier, au pair.	
						Piaſtres,	49 5

Navires en armement.

DE NANTES, *le 12 Août 1768.*

Les Navires François le *Duc de Choiſeul*, de 400 tonneaux, Capitaine *Samoual*, Armateurs Meſſieurs *Hamart & la Maigniere* ; l'*Hirondelle*, de 90 tonneaux, Capitaine *Thibaut*, Armateur M. *Rondiniere* ; la *Legere*, de 75 tonneaux, Capitaine *Pierre Fontaine*, & la *Ville de Nantes*, de 90 tonneaux, Capitaine *Joſeph Cadou*, ſont en charge dans ce Port, le premier pour le Cap, le ſecond pour la Guinée, le troiſieme pour Liſbonne

& le quatriéme pour Dunkerque.

Il ſe trouve auſſi en charge dans ce même Port les Navires étrangers le *Jeune Jacob & Hypke*, de 160 tonneaux, Capitaine *Ruerd Annés Pranger*, pour Roterdam; le *Chriſtian*, de 80 tonneaux, Capitaine *Anders Bie*, pour Dort, le ſieur *Van Neunen*, Interprete pour ces deux Navires.

DU HAVRE, *le 16 Août.*

Les Navires François l'*Indulgent*, de 200 tonneaux, Capitaine *Tabarie*, Armateurs MM. veuve *Grégoire* & fils; l'*Aimable Geneviève*, de 280 tonneaux, Capitaine *Fautrel*, du Havre, Armateurs MM. *Euſtache* freres, ſont en charge dans ce Port pour le Cap, & partiront, le premier au commencement & le ſecond à la fin d'Octobre prochain.

Il ſe trouve de même en charge au Havre, les Navires le *Comte de Provence*, de 150 tonneaux, Capitaine *Violet*, & l'*Union*, Capitaine *Pierre Martin*, du Havre, le premier pour Cadix & Marſeille, partira ſans faute, & à peine de perdre un tiers de ſon fret, le 30 Août. On pourra s'adreſſer pour ce Navire, à Rouen, à MM. *Durand* freres; à Honfleur, à MM. *Heuttes* & fils, & au Havre à M. *Simon*, ou au Capitaine: le ſecond Navire deſtiné pour Cadix & Alicante, partira le 30 Septembre prochain, les vents étant favorables, on perdra un tiers de ſon fret. On s'adreſſera à Rouen à M. *le Noble*, & au Havre à M. *Lebourgeois*.

Le Navire Hollandois la *Ville d'Amſterdam*, Capitaine *Pieters*, eſt auſſi en charge dans ce même Port pour Amſterdam, & partira vuide comme plein à la fin d'Août: Ceux qui voudroient y charger des marchandiſes, pourront s'adreſſer à MM. veuve *Grégoire & fils*, ou à M. *Breham*, Interprete de ce Navire.

DE ROUEN, *le 16 Août 1768.*

Le Navire la *Sirene*, de 120 tonneaux, Capitaine *Jean-Baptiſte Boutard*, eſt en charge dans ce Port pour Lisbonne, & partira le 15 Septembre prochain ſans toucher au Havre, à peine de perdre un tiers de ſon fret. Ceux qui auront des marchandiſes à y faire charger, ou qui voudront y paſſer, pourront s'adreſſer à MM. *Charles Bourniſien* & fils, au Capitaine en ſon bord, ou au ſieur le *Boulenger* ſon Courtier.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 23 Août 1768.*

	H	ß	
Or de Portugal, à . .	712		marc.
Du Mexique à . . .	704		marc.
Du Perou à	696		marc.
Les guinées à	710		marc.
Ducats à	96	10	once.
Or fin à 23 k. 31. 32 à .	98		once.
Or à 20 karats à . . .	82	10	once.
L'argent à 11 d. 20 g. à .	53	12	6 marc.
Idem à 11 d. 10 g. à . .	51	15	marc.
Piaſtres	48	15	marc.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. MM.	Parties.	Lettres.	Prochain paiemt. d'Août.
Deſpeignes,	2e.	C.	31
Radix,	33e.	A.	31
De la Bretaiche,	40e.	C.	31

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1768.	*Lundi 22.*	*Mardi 23.*	*Mercredi 24.*
Ac. des Indes. .	1205 1 . .	1205. 7 ½ . .	. . . . .
Emp. de la Com.	. . . . .	423	. . . . .
Prom. a 5 p ⅝. .	22. 2m. 23. 3m	. . . . .	. . . . .
Prom. a 4 p ⅝. .	40. 40 ½ . .	. . . . .	. . . . .
Bill. de la Com.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Ac. des Fermes.	905	905 . . .	. . . . .
Amortiſſement.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
2ſ. p. l. du Dix.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
3e. Loterie. .	3	3	. . . . .
Annuités. .	. . . . .	334. 35 . . .	FESTE.
Coup. d'An. .	66 ½	66 ½ . . .	. . . . .
Emp. de 10 mil.	38 ½	38 ½ . . .	. . . . .
Emp. de 30 mil..	41	41 41 ½ . . .	. . . . .
Col. 1759. . .	43	. . . . .	. . . . .
Canada. .	45	45	. . . . .
4e. L. Epoques.	16. 12e. 21 .	16. 15 ½ 12e 21	. . . . .
Nouette . .	39 ½	39. 39 ½. . .	. . . . .
Ac. de la caiſſe .	1192 ½ . . .	. . . . .	
CONTRATS			
tirage de la C.	5e 335 . . .	4e 336 . . .	. . . . .
	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Bretagne. . .	. . . .	. . . . .	. . . . .

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 69.

DU HAVRE.

ARRIVÉE *de Navires.*

DU 11 au 15 Août 1768, il eſt entré dans ce Port 12 Navires Etrangers & 1 François, ſçavoir, des Etrangers, l'*Enigme*, Capitaine *Boog Thyken*, Hollandois ainſi que le ſuivant; le *Négoce*, Capitaine *Claas Gerrit*, venant tous deux de Dantzick chargés de 4292 ſacs de froment; l'*Aventure*, Capitaine *Jean Goguet* de Londres, venant de Germue en Angleterre avec 1317 ſacs de froment; la *Sainte Helene*, Capitaine *Jean Chalcroſs* Anglois, venant de Chicheſter ſur leſt avec des Paſſagers; les *Deux Amis*, Capitaine *Ambroiſe Thompſon*, venant de Corck avec bœuf, beurre & lard; le *Négociant*, Capitaine *Hendrick Dirckſen* Hollandois, venant d'Amſterdam; l'*Anne Marie*, Capitaine *Andersberg* Danois; les *Deux Freres*, Capitaine *Torges Obſe*, venant tous deux de Friderickſtadt; la *Renommée*, Capitaine *Longeboer* Hollandois, venant de Frideriskehaven, chargé comme les trois précédens de planches, mâts, douvelles & fer; le *Guſtave Premier*, Capitaine *Storberg* Suedois ainſi que le ſuivant, venant de Mirkarby en Friſlande chargé de goudron, brai & planches; la *Spéculation*, Capitaine *Hambals*, venant de Stockholm avec fil de laiton pour le Havre, le ſurplus de ſon chargement pour Rouen; la *Jeune Marguerite*, Capitaine *Jean Jans* Hollandois, venant d'Amesfort chargé de tabac; la *Marie*, Capitaine *Guillaume Cryex* de Dunkerque, venant de ce même endroit chargé de mâts de ſapin.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port dans le même eſpace de temps 6 Navires François & 11 Etrangers, ſçavoir, des François, la *Ducheſſe de Choiſeul*, Capitaine *Bremont*, allant au Cap François; le *Thomas*, Capitaine *le Monnier*, allant à Cherbourg avec diverſes marchandiſes; l'*Arlequin*, Capitaine *Chevreuil*, allant à Rouen avec le reſte de ſon chargement de Bordeaux; les *Deux Freres*, Capitaine *Maillard*; la *Société*, Capitaine *Dewatre*, allant tous deux à la Rochelle; l'*Eliſabeth*, Capitaine *le Tourneux*, allant à Calais tous les trois ſur leſt; des Etrangers, le *Richard & Anne*, Capitaine *Coolty*; l'*Aventure de l'Amy*, Capitaine *Donnalen*, allant tous deux à Cheſter; l'*Alida Catherine*, Capitaine *Jolmer Donnys*, allant à Dantzick; le *Saint Nicolas & Allouane*, Capitaine *Niels Nielſon* Danois, allant en Norwege tous quatre ſur leſt; le *Saint Pierre*, Capitaine *Cornelſen*, allant en Norwege chargé de leſt & de marmites; la *Betſey*, Capitaine *William Netherood*, allant a Rouen avec le reſte de ſon chargement; la *Dame Cecile*, Capitaine *Jooſt Janſen*; le *Jeune Barentz*, Capitaine *Wipkes Baerens*, allant tous deux à Hambourg; la *Clara Maria*, Capitaine *Bearend Wapkes*, allant à Amſterdam chargés tous trois de ſucre, café & indigo; la *Notre-Dame del Choro*, Capitaine *Mendietta*, Eſpagnol ainſi que le ſuivant, allant à Bordeaux chargé de froment; le *Saint François Xavier*, Cap. *Puch*, venu de Rouen, parti pour Bilbao chargé de diverſes marchandiſes.

DE NANTES, *le* 12 *Août* 1768.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 7 au 12 Août 1768, il eſt entré dans ce Port 5 Navires François & 3 Etrangers, ſçavoir, des François, l'*Etoile* de 130 tonneaux, Capitaine *Tartoué*, venant de la Guadeloupe avec querante-cinq bariq. de ſucre brut, cent quatre-vingt-trois bariq. de ſucre terré & tête, 35 futailles 59 bariques 7 tierçons 65 quarts de café, 36 balles & ballots de coton, 5 ſacs de gingembre; le *Saint Gilles*, Capitaine *Mathurin le Dars*, venant de l'Orient avec guinée bleue, coton, porcelaine, thé, rhubarbe, poivre, café, toile peinte & gomme; la *Sainte Anne*, Capitaine *Yves Haſcouet*, venant du Croiſic avec brai gras; la *Jeune Société*, Capitaine *René Kerfontaine*, venant de Marennes & de l'Iſle d'Oleron avec 15 tonneaux de vin; le *Pitre* de 160 tonneaux, Capitaine *Martin Logeois*, venant du Banc de Terre Neuve avec 6000 morues vertes pour MM. *Murphy & Dhaveloose*; des Etrangers, l'*Oliana*, Capitaine *Ole Pieterſen*, venant de Chriſtiania avec planches & fer; la *Nancy*, Capitaine *Benjamin Coſgrave*, venant de Corck avec beurre, bœuf & langues; le *Payſan Friſon*, Capitaine *Douwe Scheſtes*, venant de Roterdam ſur leſt.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce Port dans le même eſpace de temps 6 Navires François & 5 Etrangers, ſçavoir, des François, le *Charlot*, Capitaine *Benoiſt*, allant à Léogane; le *Duc de Praſlin*, Capitaine *Hamonais*, allant en Guinée; la *Victoire*,

Capitaine *Labarre Prouſt*, allant aux Iſles par la Rochelle ; les *Moiſſonneurs*, Capitaine *P. Payen*, allant à Dunkerque avec indigo, café & ſucre brut ; le *Saint Pierre*, Capitaine *Jean Bachelet* ; la *Diligente*, Capit. *Sebaſtien Courraut*, allant à Bordeaux & à Saint Valery avec froment ; des Etrangers ; l'*Enfant des Enfans*, Cap. *Heſſel Jelles* ; la *Jeune Demoiſelle*, Capitaine *Obes Gerbrands*, allant tous deux à Amſterdam ; la *Demoiſelle Anne*, Capitaine *Barend Adrians*, allant à Bruges ; le *Jeune Jacob*, Capitaine *Barens Hilkes*, allant à Roterdam avec café, ſucre brut & terré, indigo & rocou ; le *Saint Auguſtin*, Capitaine *Pierre Plaiſance*, allant à Saint Valery avec froment, ſucre terré, indigo, rocou, thé, bois de campêche & de teinture.

DE LA ROCHELLE.

Arrivée *de Navire.*

Le Navire la *Confiance*, Capitaine *Gombaud*, arrivé dans ce Port venant du Cap a apporté 6 boucauts 7 bariques d'indigo, 32 bariques 6 quarts de ſucre brut, 85 bariques 6 quarts de ſucre blanc, 118 boucauts 61 bariques 2 tiercons 150 quarts 1 ancre de café, 1 balle 10 demi-balles de coton & 147 buches de bois de campêche.

DE BAYONNE.

Exportation.

Du 25 au 31 Juillet 1768, il a été exporté de cette Ville par 7 Navires Eſpagnols & 9 François les marchandiſes ſuivantes, ſçavoir, pour le Cap François par le Navire la *Françoiſe* de Bayonne de 170 tonneaux, Capitaine *Martin Lafargue*, 143 quintaux de fer en chaudieres, 360 quintaux de farine, 374 bouteilles remplies d'eau-de-vie, 4 barils & demi 32 bouteilles de vin, 4 futailles 22 barils de jambons, cuiſſes d'oie & petit ſalé ; pour *Porto* en Portugal 30 milliers & demi de brai ſec ; pour *Avilles* 600 conques de bled d'Inde, 25 balles 20 caiſſes 2 paquets de diverſes marchandiſes ; pour *Rivadeos*, 900 conques de bled d'Inde, 10 milliers de brai ſec, 6 bariques de caſſonnade, 6 bariques 17 pipotes d'eau-de-vie ; pour *Saint Ander*, 180 quintaux de cordages ; pour *Mouros*, 400 conques de bled d'Inde, 210 potiches d'huile de poiſſon ; pour le *Paſſage*, 50 bariques de goudron & 8 bariques de brai ſec ; pour l'*Orient* 60 milliers de brai ſec, 61 traques d'avirons, 100 bouteilles d'eau de-vie, 4 demi-bariques de vin ; pour *Nantes* 630 pains 180 milliers de réſine, 990 planches de pin, 30 milliers de bouchons de liege & 6 balles de laine ; pour *Rouen*, 71 bariques d'huile de térébenthine, 117 pains de brai, 13 bariques d'eau-de vie.

Importation.

Il eſt entré dans ce même Port pendant le même eſpace de temps 9 Navires Eſpagnols dont 3 venant de Saint Sebaſtien, 1 de Viveros, 1 de Saint Ander, 1 du Ferol, 1 d'Avilès, 1 de S. Jean de Luz & 1 de Bilbao tous ſur leſt en ſable ou en pierre ; 5 François dont 1 venant de Saint Sebaſtien avec 12 pipes d'eau-de-vie, 6 pieces de vin, 40 quintaux de cacao & 28 quintaux de fer, 1 venant de la Rochelle avec 37 balles de pelleterie, 1 venant de Saint Jean de Luz avec 2 barils de raves, & 2 ſacs de feves, & 2 venant d'Oleron avec 73 muids 18 boiſſeaux de ſel.

DE MARSEILLE.

Arrivée *de Navires.*

Du premier au 7 Août 1768, il eſt entré dans ce Port 26 Bâtimens François & 10 Etrangers, venant d'Acre, de Smyrne, de Galipoli, de Bizerte, de Tunis, de Majorque, de Meſſine, de Palma, de Naples, de Livourne, de Caſtellamare, de Gênes, de Final, de Luan, de Nice, de Savone, de Villefranche, de Cette, d'Arles, d'Agde, de Toulon, de Martigues, chargés de diverſes marchandiſes d'épicerie & autres, & de bled, de riz & de légumes.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 82 Bâtimens François & 25 Etrangers ; des premiers deux alloient aux Colonies, ſçavoir, le *Sauveur*, Capitaine *Sauveur-Antoine Ventre* de Marſeille ; le *Ruſé*, Capitaine *Pierre-Antoine Ilard* de Martigues, partis tous deux pour la Guadeloupe ; les autres alloient à Martigues, à Menton, à Toulon, à la Ciotat, à Frejus, à Arles, à Agde, à Saint Tropès, à S. Chamas, à Cannes, à Cette, à la Cale, à Caſſis, à Luan, à Nice, à Bormes, à Antibes, à Gênes, à Veniſe, en Corſe, à Livourne, A Carrara, à Palerme, à Barcelonne, à Mahon à Gibraltar, au Levant, en Morée, à Cephalonie, à Conſtantinople, à Candie, à Malthe & à Smyrne, chargés de diverſes marchandiſes.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce rue Traverſiere, 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1768.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1768. Du Samedi 3 Septembre.

AGRICULTURE.

EXTRAIT

Des Regiſtres de l'Hôtel de Ville de Rouen, du 9 Août 1768, au Bureau de l'Hôtel de Ville de Rouen, devant Meſſieurs les Conſeillers, Maire & Échevins de ladite Ville en préſence du Procureur du Roi.

LA Compagnie informée que le Roi ayant eu connoiſſance du zele avec lequel M. le Marcis s'eſt porté en 1765 à ſecourir les Habitans de Bolbec dans la malheureuſe circonſtance de l'incendie total de ce Bourg, lui auroit donné des témoignages éclatans de ſa bonté, & comme il eſt important d'en être informé plus particuliérement, à l'effet d'en conſerver la mémoire :

Il a été arrêté que M. le Procureur du Roi engagera M. le Marcis à lui communiquer les titres qu'il a de la bienveillance du Roi, pour ſur le rapport par lui fait, être ſtatué ce qu'il appartiendra.

Du 11, devant Meſſieurs les Conſeillers, Maire & Échevins de ladite Ville, en préſence du Procureur du Roi.

En exécution de la délibération du 9 de ce mois, le Procureur du Roi a dit.

Meſſieurs, votre délibération du 9 de ce mois, m'annonce qu'en vous rappellant l'incendie preſque général qui détruiſit en 1765 le Bourg de Bolbec, vous vous êtes auſſi rappellé la conduite généreuſe de M. P. J. le Marcis envers les malheureux habitans de ce Bourg. Elle dut dans le temps exciter votre admiration, & elle méritera toujours vos éloges ; en effet, Meſſieurs, ce vertueux Citoyen inſenſible aux pertes qu'il éprouvoit lui-même dans ce deſaſtre, ne parut touché que du malheur de ſes anciens compatriotes ; ſes ſentimens pour eux ne ſe bornerent pas à une compaſſion ſtérile, il vola à leur ſecours, & ces infortunés trouverent dans ſa charité bienfaiſante toutes les reſſources qu'exigeoient leurs plus preſſants beſoins.

Vous n'avez pas ignoré, Meſſieurs, que le Roi ayant été informé du zele & de la généroſité du ſieur le Marcis, avoit bien voulu lui en témoigner ſa ſatisfaction, mais vous avez deſiré d'avoir une connoiſſance plus poſitive des témoignages éclatans que ce Citoyen avoit reçus de la bienveillance de Sa Majeſté, & vous m'avez chargé de l'engager à me les communiquer.

Il me les a confiés, ces titres précieux, que je remets ſur le Bureau, & qui conſiſtent.

1°. En une lettre que M. le Contrôleur Général des finances lui écrivit par ordre du Roi au mois de Juillet 1765, & dans laquelle ce Miniſtre lui annonce que pour premiere preuve de la ſatisfaction que Sa Majeſté a reſſentie de la conduite qu'il a tenue à l'égard des Habitans de Bolbec, il va être chargé de la commiſſion honorable & de confiance, de diſtribuer aux pauvres incendiés de ce Bourg, les ſecours relatifs à leur état & à leur ſituation, que la bonté du Roi leur faiſoit adminiſtrer.

2°. En un brevet d'armoirie expédié par

ordre de Sa Majeſté au ſieur le Marcis le 17 Février dernier, qui peigne & exprime d'une maniere ſenſible & marquée ſon zele & ſa charité compatiſſante.

3°. En une lettre de M. Bertin en date du 30 Avril de la préſente année, où ce Miniſtre annonce au ſieur le Marcis, que le Roi toujours porté à encourager la vertu, l'a chargé de lui envoyer une médaille d'or pour lui marquer ſa ſatisfaction des ſentimens de zele & d'humanité qu'il a fait voir lors de l'incendie de ce Bourg de Bolbec.

Et finalement dans cette même médaille dont l'inſcription porte qu'elle eſt un monument du procédé noble & généreux du ſieur le Marcis, & la récompenſe dont le Roi a bien voulu l'honorer & le gratifier.

Si ces traits de la juſtice & de la bienfaiſance du Roi décorent le ſieur le Marcis, ils font l'éloge de notre auguſte Monarque, en manifeſtant la bonté de ſon cœur, & ſon amour pour ſes fideles ſujets; à ce titre ſeul, Meſſieurs, ils doivent être conſignés dans vos Regiſtres pour les tranſmettre à la poſtérité la plus reculée, mais j'ajoute que ces mêmes témoignages de la bonté de notre Souverain, devant être conſidérés comme un motif puiſſant d'encouragement propre à exciter nos concitoyens à la pratique de toutes les vertus, & ſinguliérement de l'humanité bienfaiſante dont le ſieur le Marcis leur a donné l'exemple, il eſt eſſentiel qu'il en exiſte un monument pour en conſerver la mémoire à jamais.

Dans ces vues & par ces raiſons, je requiers qu'acte me ſoit accordé de la repréſentation de la lettre de M. Del'Averdy, écrite au ſieur le Marcis le 30 Juillet 1765, de celle de M. Bertin au même, du 30 Avril de la préſente année, du brevet d'armorie expédié par ordre du Roi audit ſieur le Marcis, le 17 Février dernier, & de la médaille d'or qui lui a été envoyée, que leſdites lettres & brevet, ainſi que l'inſcription étant ſur la médaille, ſoient regiſtrés ès regiſtres de l'Hôtel de Ville, que le Roi ſoit ſupplié de permettre que ledit ſieur le Marcis jouiſſe en cette Ville de tous les privilèges des Citoyens les plus diſtingués, & qu'à cet effet, autant de la délibération qui ſera priſe, ſoit envoyé à M. Bertin Miniſtre & Secrétaire d'État de la Province, & qu'il m'en ſoit délivré une expédition pour être par moi remiſe audit ſieur le Marcis: ſur quoi délibéré, faiſant droit ſur le requiſitoire du Procureur du Roi.

Il a été arrêté qu'acte lui a été accordé de la repréſentation par lui faite de la lettre de M. le Contrôleur Général au ſieur P. J. le Marcis, en date du 30 Juillet 1765, du brevet d'armorie expédié par ordre du Roi audit ſieur le Marcis, en date du 17 Février dernier, de la lettre de M. Bertin, Miniſtre & Secrétaire d'État de la Province, en date du 30 Avril dernier, & de la médaille portant pour inſcription, donné par le Roi à P. J. le Marcis, pour les ſecours fournis aux Habitans de Bolbec, lors de l'incendie de ce Bourg en 1765.

Que leſdites lettres & brevet, enſemble l'inſcription étant ſur ladite médaille, ſeront enregiſtrés ès regiſtres de cette Ville pour conſerver à la poſtérité la plus reculée, ce monument éclatant de la juſtice & de la bonté paternelle du Roi, ſervir d'encouragement à tous les Citoyens, & conſerver la mémoire des vertus patriotiques du ſieur le Marcis.

Arrêté en outre que S. M. ſera très-humblement ſuppliée de permettre que ledit S^r. le Marcis jouiſſe en cette Ville de tous les privileges des Citoyens les plus diſtingués; à laq. fin autant de la préſente ſera envoyé à M. Bertin, Miniſtre, & Secrétaire d'État, & à M. le Contrôleur Général des finances, & ſera expédition en forme du préſent arrêté, délivrée au Procureur du Roi, aux fins par lui de le remettre audit ſieur le Marcis avec leſdites lettres brevet, & médaille.

LETTRE

*De M. V.*** aux Auteurs de la Gazette.*

MESSIEURS;

J'ai vu dans votre Gazette du 3 Octobre 1767, le précis du Mémoire de M. Dambourney, à l'article où il eſt parlé de la culture du mûrier blanc, que M. Lenoble fait faire au Genneté près de Rouen.

Je croirois manquer eſſentiellement à ce que je dois à la patrie, ſi je ne venois à l'appui de ce que fait M. Lenoble au ſujet de la culture du mûrier & de l'éducation des vers

à ſoie, non-ſeulement en Normandie, mais encore dans tout le Royaume. Il eſt bien fâcheux qu'on néglige cette culture en France, & que ceux qui ont des mûriers non-ſeulement les abandonnent, mais encore que pluſieurs les faſſent arracher, ainſi que je l'ai dit dans une de vos Gazettes, pour l'avoir vu à Epinay près Saint Denis.

Ce que je viens de faire cette année doit encourager tout bon Citoyen qui aimera ſa patrie & ſon profit. J'ai fait filer de la ſoie dans la Manufacture du Port-à-l'Anglois près de Paris, provenant de cocons que M. de Senozan, Conſeiller d'État, a recueillis dans ſa terre de Roſny au-deſſous de Mantes. Je puis vous aſſurer, Meſſieurs, que je n'ai jamais trouvé de meilleurs cocons dans les Provinces méridionales du Royaume, ni qui ayent donné de plus belle ni de meilleure ſoie, elle eſt filée de quatre à cinq cocons, on pourra en faire toutes les étoffes que l'on voudra, qui ſeront pour le moins auſſi belles que celles que l'on fabrique avec les ſoies du Piémont. Si quelqu'un veut voir par lui-même cette ſoie, elle ſera pendant quelque temps dans la Manufacture du Port-à-l'Anglois. On ne doute pas que toutes les perſonnes qui ont des mûriers, ou des terreins à en planter, ne ſoient bien aiſes de voir par elles-mêmes ce que j'avance. Heureux ſi cela pouvoit leur donner de l'émulation pour en planter, & à ceux qui en ont, de les cultiver comme il convient pour en retirer les bénéfices convenables, j'offre même à tous les Amateurs de leur donner gratuitement ſur cette partie tous les renſeignemens néceſſaires qui ne ſeront ni difficultueux ni diſpendieux.

Je ſerois bien charmé d'être de quelque utilité à M. Lenoble, & lui communiquer mes connoiſſances dans cette partie, ſuppoſé qu'il en ait beſoin.

EXTRAIT

D'un manuſcrit intitulé recueil d'expériences faites à Florence dans l'Académie del Cimento, *par le Comte Laurent Magalotti, traduit de l'Italien, par M. Pingeron, ſur les changemens de couleur qu'éprouvent certains fluides.*

Les eaux & le vin étant après l'air les choſes dont l'homme faſſe le plus grand uſage & qui contribuent le plus à ſa ſanté, nous avons cru obliger nos Lecteurs en leur indiquant de nouveaux moyens d'éprouver la bonté des eaux, & de voir ſi les vins ne ſont point frelatés. Les deux expériences ſuivantes rempliſſent ce double objet; les quatre autres quoique moins utiles ne déplairont point, étant également curieuſes & amuſantes; elles rentrent d'ailleurs dans la claſſe des arts dont nous nous ſommes toujours faits un devoir d'augmenter les connoiſſances.

Les eaux diſtillées dans du plomb ont troublé toutes les eaux de riviere, de fontaine de puit, & toutes les eaux minérales avec leſquelles nous les avons mêlées juſqu'à préſent. Elles leur ôtent leur tranſparence, & les rendent ſemblables à du petit lait. Les ſeules eaux diſtillées dans du verre, & les eaux naturelles du canal de Piſe demeurerent limpides; (*a*) il eſt vrai que les premieres eaux redevinrent belles & tranſparentes en y ajoutant quelques goutes de fort vinaigre, après les avoir remuées, la couleur laiteuſe diſparut, & les eaux reprirent leur limpidité.

Les eaux dont on vient de parler ſouffrent de l'altération quand on y jette un peu d'huile de tartre & d'huile d'anis, on voit d'abord paroître un petit nuage blanchâtre plus ou moins élevé dans le vaſe, il ſe répand par-tout dès qu'on l'agite. Cette blancheur ſe diſſipe en y ajoutant une petite quantité d'eſprit de ſouffre. Celui-ci excite un petit bouillonnement & rend à l'eau ſa premiere tranſparence.

On remarquera que les huiles dont on vient de parler ne troublent point toutes les eaux. Celles qui avoient été diſtilées dans le plomb ne ſe troublerent point; les huiles de tartre & d'anis les laiſſerent tranſparentes. C'eſt pourquoi l'eau-de-vie, l'eau diſtillée dans du verre & celle du conduit de

(a) *Indépendamment des eaux minérales qui ſont aux environs de Piſe, & qui jouiſſent de la plus grande célébrité en Italie, les eaux ordinaires ſont très-bonnes, & les Particuliers aiſés de Livourne y font faire leur proviſion, malgré l'éloignement. Cette derniere Ville manque de bonne eau.*